



Assainissement collectif

Rapport d'activité 2019

Table des matières

Périmètre du service en 2019	4
Les moyens du service.....	Erreur ! Signet non défini.
Travaux réalisés en 2019	6
Travaux d'amélioration de la Croix MORZEL à Cordemais	6
Extension des réseaux à LA PELLETRIE à La Chapelle-Launay	7
Fin des travaux de construction de la STATION D'EPURATION de Malville,	8
Les délibérations marquantes	9
Les instructions de l'urbanisme.....	9
Indicateurs SISPEA (décret du 2 mai 2007)	11
Indicateurs 2018/2019	11
Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	13
Les réseaux	15
Composition	15
Entretien et maintenance.....	16
Les postes de refoulement	17
Le contrôle des branchements	18
Nombre d'abonnés et volumes consommés.....	19
Stations d'épuration.....	20
Parc.....	20
La charge organique	21
Volumes traités	22
Evolution des débits traités.....	23
Comparaison des volumes consommés et des volumes collectés.....	25

Les volumes déversés	26
La qualité de l'eau	27
Conformité du système de traitement évaluée par la police de l'eau pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH	27
Systèmes de traitement de capacité inférieure à 2000 EH	27
La production de boues	28
La conformité des boues	28
Vérification des dispositifs d'auto surveillance	29
Energies et réactifs	30
Travaux de renouvellement sur les stations de refoulement et d'épuration	31
La qualité du service	32
Le bilan financier	33
La tarification du service	33
Le budget assainissement 2019	34
Dépenses de fonctionnement	34
Dépenses d'investissement	35
Les dépenses d'investissement	36
Les comptes du délégataire	37
Actions majeures en 2020	40
Le Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle de la CCES	40
Réhabilitation des réseaux à Prinquiau, Savenay et Cordemais	41
Conclusions	42

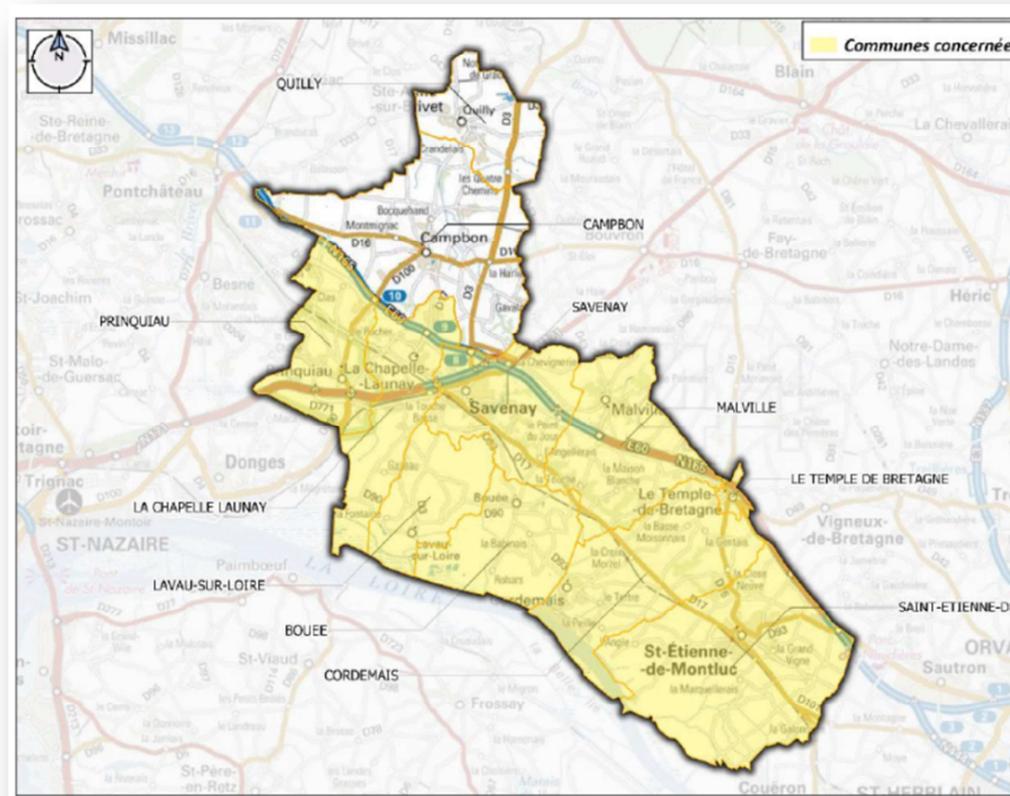
Périmètre du service en 2019

La compétence Assainissement Collectif est exercée depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, hormis Quilly et Campbon qui adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut-Brivet.

La compétence concerne

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon gère les 9 communes concernées par le nouveau contrat d'assainissement accordé à SUEZ pour une durée de 12 ans.



Le démarrage du contrat avec **SUEZ** se fera progressivement suivant les communes :

■ **A partir de la prise d'effet du contrat, au 01 janvier 2019**, les installations associées aux communes suivantes :

- La Chapelle Launay
- Malville

■ **A partir du 01 juillet 2019**, les installations associées à la commune suivante :

- Périmètre de la Zone Industrielle Porte Estuaire (ZAC de la Moëre) située sur la commune de Campbon

■ **A partir du 01 janvier 2020**, les installations associées aux communes suivantes :

- Lavau-sur-Loire.
- Cordemais
- Saint Etienne de Montluc
- Le Temple de Bretagne.

A noter que SUEZ avait un contrat d'exploitation pour ces quatre dernières communes qui s'est terminé au 31 décembre 2019.

■ **A partir du 01 janvier 2022**, les installations associées aux communes suivantes :

- Prinquiau. **L'exploitant actuel est VEOLIA EAU.**
- Savenay. **L'exploitant actuel est SAUR.**

■ **A partir du 01 janvier 2025**, les installations associées à la commune suivante :

- Bouée. **L'exploitant actuel est VEOLIA EAU.**

Travaux réalisés en 2019

Travaux d'amélioration de la Croix MORZEL à Cordemais

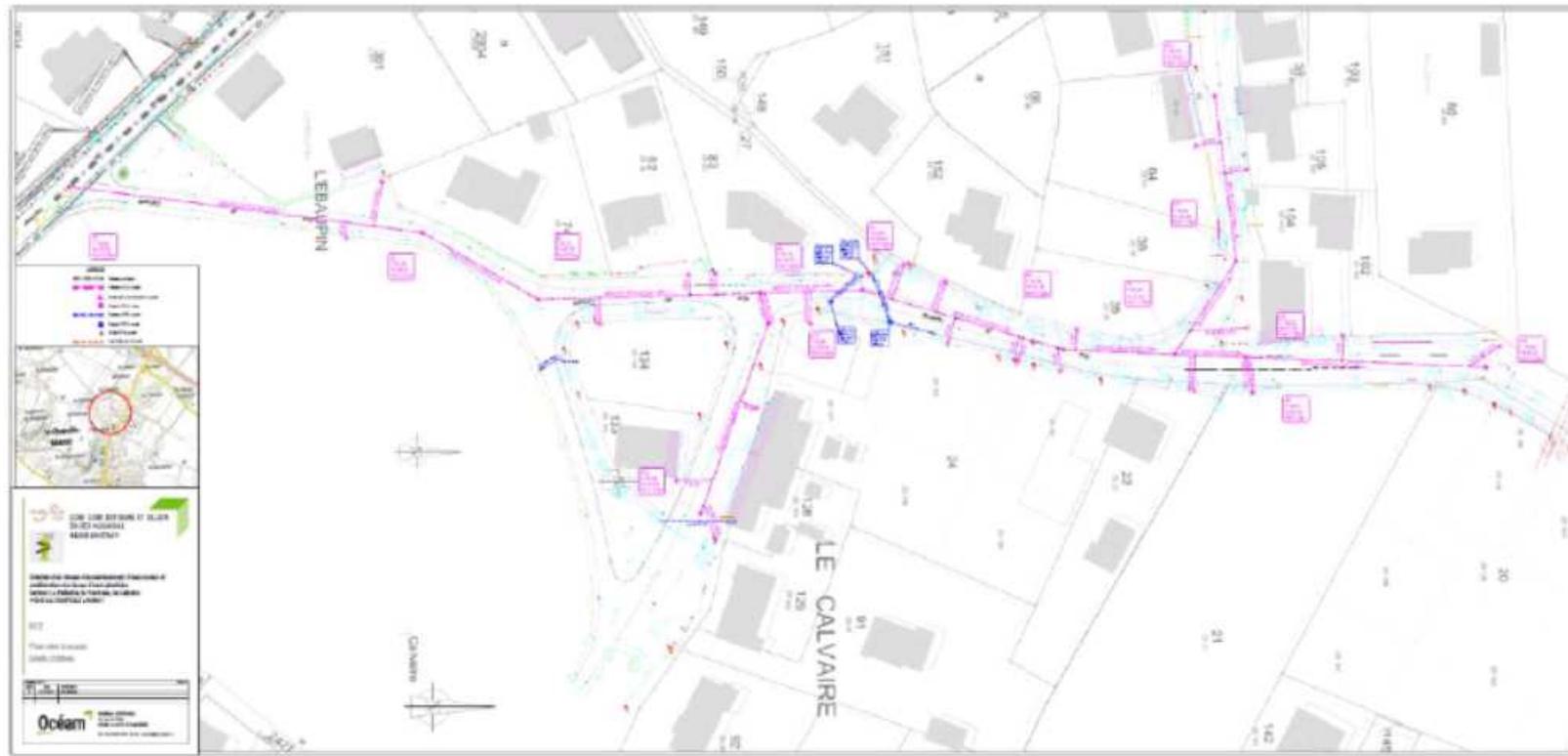
A la suite des épisodes pluvieux de Juin 2018 et de Décembre 2018, une démarche d'amélioration du réseau d'assainissement du réseau de la Croix Morzel a été engagée. Le poste de refoulement rue des Bleuets d'une capacité de 10 m³/h a été remplacé par un poste équipé d'une bache tampon de 20 m³ et d'une capacité de 25 m³/h. Ces travaux ont été accompagnés du remplacement de la canalisation de refoulement dont le diamètre était trop faible.

L'étude de faisabilité a également montré la nécessité d'intervenir sur le réseau de collecte en vue de limiter les entrées d'eaux claires qu'elles proviennent de la nappe phréatique ou de branchements défectueux. **Des investigations et travaux vont être engagés en 2020 et 2021.**



Extension des réseaux à LA PELLETRIE à La Chapelle-Launay

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées sur le secteur de la Pelletrie sur la commune de la Chapelle Launay ont consisté à la pose de 445 ml de canalisations gravitaires en Ø 200 pour le raccordement de 22 habitations.



Fin des travaux de construction de la STATION D'ÉPURATION de Malville,
D'une capacité de 4500 EH cette nouvelle station se caractérise par sa capacité à
traiter le phosphore de manière efficace. Elle est dimensionnée de manière à
permettre le futur développement de la commune et d'assurer le traitement des
effluents industriels de la zone de la Croix Blanche.

La nouvelle station d'épuration est en service depuis avril 2019. La construction de
la station d'épuration s'est achevée fin 2019 avec la mise en œuvre de l'aire à
boues.



Les délibérations 2019

L'harmonisation de la PFAC¹ pour les particuliers avec un tarif unique à 1500.00 €.

La mise en place d'une PFAC pour les usagers assimilés domestiques (artisans, industriels, commerçants...), composée d'un forfait de 1500.00 € auquel s'aditionne une majoration de 10 € par m² de surface de plancher l'ensemble étant pondéré par un coefficient lié à l'activité.

Les instructions de l'urbanisme

Depuis le 01/01/2019, les demandes d'urbanisme sont transmises au service assainissement pour avis. Ces avis concernent soit l'assainissement individuel soit l'assainissement collectif. Dans ce cas, le service détermine si l'opération est raccordable ou non et s'il y a des prescriptions particulières à faire respecter par les demandeurs. Ces prescriptions peuvent porter sur :

- Le respect de la pente
- La pose d'un clapet anti retour
- Le choix d'un raccordement sur un axe plutôt qu'un autre
- La pose d'un relevage individuel.
- ...

Les avis s'accompagnent de plus en plus souvent de prescriptions. Celles-ci sont rendu nécessaires notamment dans le cadre des divisions de parcelles car les conditions de desserte par l'assainissement sont de plus en plus complexes (multiplication des branchements, mini extension avec pente variable, poste de relèvement individuel, multiplication des raccordements modifiés dans le temps...).

¹ PFAC, Participation financière à l'assainissement collectif, elle est due pour toute construction ou aménagement susceptible de générer des eaux usées supplémentaires.

Les prescriptions concernant les lotisseurs sont également en augmentation. Celles-ci sont parfois cadrées par des conventions.

Dossiers traités en 2019

Communes	Type de demande							Total général
	CUB	DP	DPLT	DPMI	PA	PC	PCMI	
Bouée		2	1	3			5	11
Campbon	6	1	4	18		2	13	44
Cordemais	3	1	2	4	1	1	10	22
La Chapelle-Launay	2		2	15			15	34
Lavau-sur-Loire		1		4			2	7
Le Temple De Bretagne				1		1	4	6
Malville	2		2	9	1	2	18	34
Prinquiau	2	2	3	7		4	12	30
Quilly	1			4			6	11
Saint Etienne De Montluc	29	8	19	49	3	3	14	125
Savenay	8		2	26	1	3	24	64
Total général	53	15	35	140	6	16	123	388

Indicateurs SISPEA (décret du 2 mai 2007)

Ces indicateurs réglementaires décrivent la connaissance du système de collecte et de traitement. Ils sont également affichés sur le site de SISPEA eau France.

Indicateurs 2018/2019

Thème	Indicateur	Communes	2018	2019	Unité
Caractéristiques techniques	VP.056 Nombre d'abonnements	Malville + Chapelle-Launay	-	1490	Nombre
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	4104	4172	
		Lavau	143	146	
		Savenay	2831	2831	
		Bouée	187	198	
		Prinquiau	745	736	
		sous-total nb abonnements	-	9573	
	D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Malville + Chapelle-Launay	5	5	Nombre
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	0	0	
		Lavau	0	0	
		Savenay	0	0	
		Bouée	0	0	
		Prinquiau	0	0	
	sous-total nb autorisations	-	5		
	VP.200 Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	Malville + Chapelle-Launay	-	30,5	km
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	82,8	83,7	
Lavau		2,5	2,5		
Savenay		-	33,3		
Bouée		4,473	4,473		
Prinquiau		13,4	13,4		
sous-total linéaire de réseaux		-	167,9		
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Malville + Chapelle-Launay	-	10,3	TMS	
	Le Temple+St Etienne+Cordemais	175,1	105,0		
	Lavau	-	-		
	Savenay	68	80		
	Bouée	8,61	8,22		
	Prinquiau	22,5	28,5		
sous-total quantité de boues	274,2	232,0			

Thème	Indicateur	Communes	2018	2019	Unité
Tarification	D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Malville + Chapelle-Launay	-	2,38	€TTC/m3
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	-	3,14	
		Lavau	-	1,98	
		Savenay	2,35	2,35	
		Bouée	3,60	3,54	
		Prinquiau	3,13	3,13	
Indicateur de performance	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Malville + Chapelle-Launay	25	15	Valeur de 0 à 120
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	27	27	
		Lavau	25	15	
		Savenay	103	103	
		Bouée	74	74	
		Prinquiau	40	40	
	P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Malville + Chapelle-Launay	100%	100%	%
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	100%	100%	
		Lavau	-	100%	
		Savenay	100%	92%	
		Bouée	100%	100%	
		Prinquiau	100%	100%	
	P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Malville + Chapelle-Launay	100%	100%	%
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	100%	100%	
		Savenay	100%	100%	
Bouée		100%	100%		
Prinquiau		100%	100%		

Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie	Descriptif	Communes	2019
Partie A : plan des réseaux	VP. 250 Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages et les points d'autosurveillance (oui : 10, non : 0)	Malville + Chapelle-Launay	10
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	10
		Lavau	10
		Savenay	10
		Bouée	10
		Prinquiau	10
	VP. 251 Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points/non : 0 point)	Malville + Chapelle-Launay	5
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	5
		Lavau	5
		Savenay	5
		Bouée	5
	sous-total Partie A (15 points)	Prinquiau	5
		Malville + Chapelle-Launay	15
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	15
		Lavau	15
Savenay		15	
Partie B : Inventaire des réseaux	VP. 252 : Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP. 254 : Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériels et diamètres (0 ou 10)	Malville + Chapelle-Launay	0
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	10
		Lavau	0
		Savenay	10
		Bouée	10
		Prinquiau	10
	VP 253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre (0 à 5 points)	Malville + Chapelle-Launay	0
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	2
		Lavau	0
		Savenay	3
		Bouée	5
	VP 255 - Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	Prinquiau	5
		Malville + Chapelle-Launay	0
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	0
		Lavau	0
Savenay		15	
sous-total Partie B (30 points)	Bouée	14	
	Prinquiau	15	
	Malville + Chapelle-Launay	0	
	Le Temple+St Etienne+Cordemais	12	
	Lavau	0	
Savenay	28		
Bouée	29		
Prinquiau	30		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (note maximum de 120) est globalement faible, hormis sur Savenay (103) et sur Bouée (74).

Des efforts sur la connaissance du réseau devront être effectués sur les prochaines années.

Partie	Descriptif	Communes	2019
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	Malville + Chapelle-Launay	0
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	13
		Lavau	0
		Savenay	10
		Bouée	0
	VP 257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	Prinquiau	0
		Malville + Chapelle-Launay	10
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	10
		Lavau	10
		Savenay	10
	VP 258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	Bouée	10
		Prinquiau	10
		Malville + Chapelle-Launay	10
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	10
		Lavau	10
	VP 259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	Savenay	10
		Bouée	0
		Prinquiau	0
		Malville + Chapelle-Launay	0
		Le Temple+St Etienne+Cordemais	0
	VP 260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, rehabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	Lavau	0
		Savenay	10
		Bouée	10
		Prinquiau	0
		Malville + Chapelle-Launay	10
	VP 261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	Le Temple+St Etienne+Cordemais	10
		Lavau	0
Savenay		10	
Bouée		0	
Prinquiau		0	
VP 262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Malville + Chapelle-Launay	0	
	Le Temple+St Etienne+Cordemais	10	
	Lavau	0	
	Savenay	10	
	Bouée	0	
sous-total Partie C (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	Prinquiau	0	
	Malville + Chapelle-Launay	30	
	Le Temple+St Etienne+Cordemais	63	
	Lavau	30	
	Savenay	60	
TOTAL	Bouée	30	
	Prinquiau	10	
	Malville + Chapelle-Launay	15	
	Le Temple+St Etienne+Cordemais	27	
	Lavau	15	
indicateur P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Savenay	103	
	Bouée	74	
	Prinquiau	40	

Les réseaux

Composition

Le linéaire de réseaux gravitaires est de 151 km.

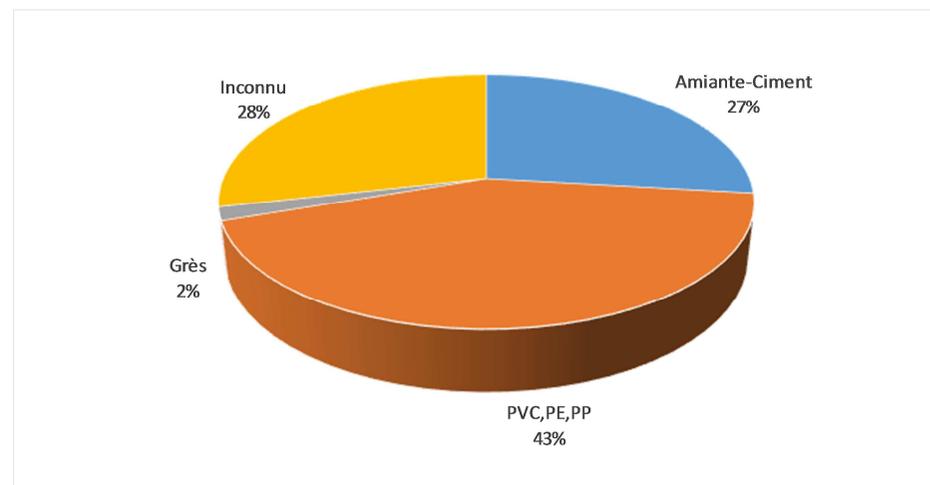
Sur Savenay, 9,5 km des réseaux gravitaires sont unitaires.

Le linéaire de réseau de refoulement est de 26 km.

Communes	Gravitaire	Refoulement	Total
Cordemais	23 213	11 147	34 360
La Chapelle-Launay	10 077	1 546	11 623
Lavau	2 532	0	2 532
Le Temple de Bretagne	9 842	2 146	11 987
Malville	15 522	3 302	18 823
Saint-Etienne-de-Montluc	35 557	1 712	37 269
Bouée	3 767	706	4 473
Prinquiau	11 945	1 477	13 422
Savenay	38 931	3 946	42 877
Total	151 385	25 981	177 366

27% des conduites sont en amiante-ciment.

28% du matériau des conduites gravitaires est inconnu.



Entretien et maintenance

Les exploitants réalisent selon leur contrat un linéaire de curage et d'inspections télévisées :

- SUEZ : 65 170 m en curage (5 431 m/an) et 19 548 m (1629 m/an) en Inspections Télévisées
- SAUR (Savenay) : 22 500 m en curage (4 500 m/an) et 2500 m en ITV (500 m/an)
- VEOLIA – Bouée : 2700 m en curage (300 m/an) et 1350 m en ITV (150 m/an) (2426 m en curage et 864 m en ITV réalisés à ce jour)
- VEOLIA – Prinquiau : 14 334 m en curage (1195 m/an) et 3000 m en ITV (250 m/an) (10341m en curage et 2476 m en ITV réalisés à ce jour)

Linéaire curé (m)

Communes	Curage préventif
Cordemais	0
La Chapelle-Launay	0
Lavau	0
Le Temple de Bretagne	0
Malville	0
Saint-Etienne-de-Montluc	127
Bouée	0
Prinquiau	1052
Savenay	4316
Total	5495

Linéaire inspecté par caméra (m)

Communes	Linéaire inspecté par caméra (m)
St Etienne/Le Temple/Cordemais	0
Lavau	0
Malville/La Chapelle	0
Bouée	0
Prinquiau	149
Savenay	410,8
Total	559,8

Désobstructions

Communes	Sur réseaux	Sur branchements
Cordemais	4	3
La Chapelle-Launay	0	0
Lavau	0	0
Le Temple de Bretagne	1	1
Malville	1	0
Saint-Etienne-de-Montluc	0	0
Bouée	0	0
Prinquiau	0	0
Savenay	8	2
Total	14	6

Les interventions ont eu lieu surtout sur Savenay, le réseau étant unitaire : le curage des réseaux est nécessaire.

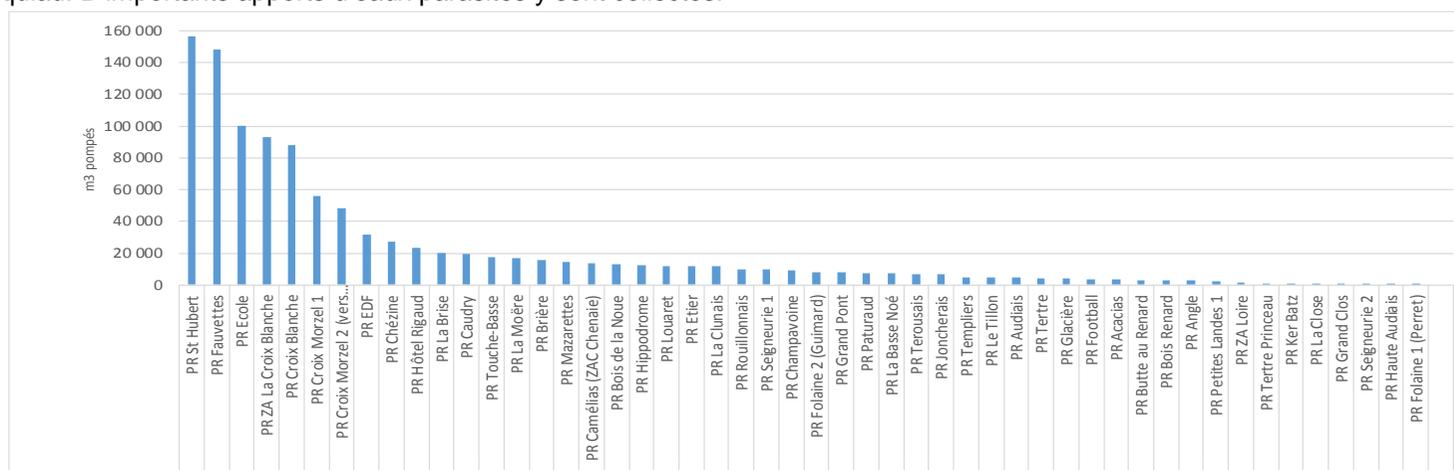
Les interventions pour désobstructions ont surtout eu lieu sur Cordemais et sur Savenay.

Les postes de refoulement

En 2019, le nombre de postes de refoulement est de 70. Le graphique ci-dessous présente les volumes pompés par poste en 2019 (*excepté pour les postes de Savenay – attente de données*). 4 postes présentent un volume pompé très élevé :

- PR St Hubert : ce poste a pompé plus de 156 000 m³ en 2019, il collecte la majeure partie des eaux usées de Malville (750 branchements environ, dont la zone d'activités de La Croix Blanche, qui est responsable de 60 % des apports hydrauliques).
- PR Fauvettes : ce poste a pompé plus de 148 000 m³ en 2019, il collecte la majeure partie des eaux usées du Temple de Bretagne (750 branchements environ). D'importants apports d'eaux parasites (eaux de nappe et de pluie) y sont collectés.
- PR Ecole : ce poste a pompé près de 100 000 m³ en 2019, il collecte 80% des eaux usées de Cordemais (850 branchements environ).
- PR ZA Croix Blanche : ce poste a pompé 93 000 m³ en 2019, il collecte les eaux usées de la zone d'activités de La Croix Blanche à Malville et les eaux usées sont rejetées vers le PR St Hubert
- PR Croix Blanche : ce poste a pompé 88 000 m³ en 2019, il collecte une grande partie des eaux usées de Prinquiau. D'importants apports d'eaux parasites y sont collectés.

Communes	Nombre de postes de relèvement
Cordemais	22
La Chapelle-Launay	4
Lavau	0
Le Temple de Bretagne	5
Malville	8
Saint-Etienne-de-Montluc	8
Bouée	1
Prinquiau	8
Savenay	10
ZA Porte Estuaire	4
Total	70



Le contrôle des branchements

Dans le cadre de son nouveau contrat, SUEZ doit réaliser 1031 contrôles d'étanchéité (86 par an en moyenne) et 24 kilomètres de tests à la fumée (2 km par an en moyenne). Dans son ancien contrat, il devait contrôler l'ensemble des branchements de St Etienne et de Cordemais.

Sur Savenay, SAUR doit en réaliser 200, soit 40 par an en moyenne.

Sur Bouée, VEOLIA EAU doit en réaliser 90, soit 10 par an en moyenne.

Sur Prinquiau, VEOLIA EAU doit en réaliser 180, soit 15 par an en moyenne.

Communes	Total
Cordemais/Le Temple/St Etienne	149
La Chapelle-Launay	15
Malville	28
Lavau	3
Bouée	4
Prinquiau	15
Savenay	87
Total	301

Les contrôles de branchement sont surtout réalisés en cas de vente. Ces contrôles devront être renforcés sur les prochaines années sur le reste du territoire.

Suez a indiqué un taux de conformité de 87% et SAUR un taux de conformité de 82%.

Nombre d'abonnés et volumes consommés

Le tableau ci-après présente les volumes consommés en 2019. La consommation par abonné est plus élevée sur Malville et Savenay, ce qui s'explique par la présence d'industriels sur la zone d'activités de La Croix Blanche (consommation de 30000 m³/an environ) et sur la zone d'activités de Porte Estuaire (les eaux usées de cette zone sont refoulées vers le réseau d'assainissement de Savenay).

Communes	Nombre d'abonnés	Volumes (m ³ /an)	Volume/abonné (m ³ /an)
Cordemais	993	369 242	89
Le Temple de Bretagne	743		
St Etienne de Montluc	2 436		
La Chapelle-Launay	648	40 388	62
Malville	842	84 614	100
Lavau	146	9 499	65
Bouée	198	15 870	80
Prinquiau	736	59 343	81
<i>Savenay</i>	<i>2 831</i>	<i>285 472</i>	<i>101</i>
Total	9 573	864 428	90

**Savenay : données 2018 - attente données 2019*

Stations d'épuration

Parc

20 stations d'épuration sont situées dans le périmètre de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Une étude est en cours pour le remplacement du **lagunage du collège de La Portrais**.

Communes	Site	Type de traitement	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq.Hab)
Cordemais	Collège La Portrais	Lagunage	1983	120
Cordemais	Village Le Tertre	Filtre à sable	1999	200
Cordemais	Village L'Audiais	Filtre à sable	2001	200
Cordemais	Bourg	Boues activées	2017	3700
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	2005	1500
Lavau	Bourg	Lagunage	1981	420
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2004	2150
Malville	ZA La Croix Rouge	Lagunage	1989	450
Malville	Village de Merlet	Filtre à sable	2006	50
Malville	Village de Boistuaud	Filtre planté de roseaux	2008	220
Malville	Bourg	Boues activées	2019	4500
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	Boues activées	1967	950
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	1997	6000
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	Filtre planté de roseaux	2011	150
Saint-Etienne-de-Montluc	Centre de loisirs Les Buissonnets	Filtre planté de roseaux	2013	55
Bouée	Bourg	Boues activées	2015	650
Prinquiau	ZA Les Basses Landes Ouest	Filtre à sable	1992	
Prinquiau	ZA Les Basses Landes Est	Filtre à sable	1992	260
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2017	2200
Savenay	Bourg	Boues activées SBR Procédé Organica	2012	9500

La charge organique

La charge organique est évaluée sur la base des bilans pollution réalisés en entrée de station d'épuration et est directement dépendante du nombre de branchements raccordés et des industriels raccordés. Pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH, la charge organique est indiquée par les services de la police de l'eau. Peu de bilans étant effectués sur les stations d'épuration de faible capacité, le tableau ci-après présente seulement le taux de saturation des stations d'épuration des agglomérations.

Communes	Type de traitement	Capacité de traitement (Eq.Hab)	Charge organique en 2019 (Eq.Hab)	% de saturation organique
Cordemais	Boues activées	3700	2300	62%
La Chapelle-Launay	Boues activées	1500	1228	82%
Lavau	Lagunage	420	333	79%
Le Temple de Bretagne	Boues activées	2150	1326	62%
Malville	Boues activées	4500	2921	65%
Saint-Etienne-de-Montluc	Boues activées	6000	4572	76%
Bouée	Boues activées	650	283	44%
Prinquiau	Boues activées	2200	1458	66%
Savenay	Boues activées SBR Procédé Organica	9500	6600	69%

Concernant la station d'épuration de Malville, qui a été réalisée courant 2019, les données portent seulement sur la période de janvier à avril 2019. Cette station d'épuration a été conçue pour accepter les effluents des industriels de la zone d'activités de La Croix Blanche, sa charge organique augmente en fin d'année lorsque les industriels ont une forte activité. Une attention particulière sera portée sur les flux rejetés par ces industriels, qui ne doivent pas dépasser les flux autorisés via leurs conventions de rejet.

Concernant la station d'épuration de St Etienne de Montluc, les bilans réalisés montrent une charge très variable, la charge organique atteint près de 80 % de sa capacité. Une extension devra être envisagée à moyen terme afin de satisfaire au développement de l'urbanisation.

Volumes traités

L'évolution des volumes traités n'est pas homogène. Ces volumes ne prennent pas en compte les volumes déversés.

Communes	Site	Volume entrant (m3)	Evolution volume entrant 2019/2018 %
Cordemais	Collège La Portrais	Non mesuré	-
Cordemais	Village Le Tertre	1 460	-23,36%
Cordemais	Village L'Audiais	4 643	10,84%
Cordemais	Bourg	203 615	2,39%
La Chapelle-Launay	Bourg	134 444	-
Lavau	Bourg	18 250	-57,98%
Le Temple de Bretagne	Bourg	167 878	-8,78%
Malville	ZA La Croix Rouge	3 700	-
Malville	Village de Merlet	530	-
Malville	Village de Boistaud	7 611	-
Malville	Bourg	157 247	-
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	9 125	-71,75%
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	352 180	-3,20%
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	13 379	65,50%
Saint-Etienne-de-Montluc	Centre de loisirs Les Buissonnets	1 173	63,83%
Bouée	Bourg	32 202	-0,90%
Prinquiau	ZA Les Basses Landes Ouest	Non mesuré	-
Prinquiau	ZA Les Basses Landes Est	Non mesuré	-
Prinquiau	Bourg	188 727	18,95%
Savenay	Bourg	458 225	0,01%

* Chiffre basé sur une estimation et non sur une mesure de débit

Evolution des débits traités

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des débits durant l'année, qui augmentent fortement en période hivernale sur toutes les stations d'épuration, en raison de **réseaux non étanches situés dans la nappe** et de **branchements non conformes** (raccordement de gouttières et d'avaloirs de voirie sur les réseaux d'eaux usées).

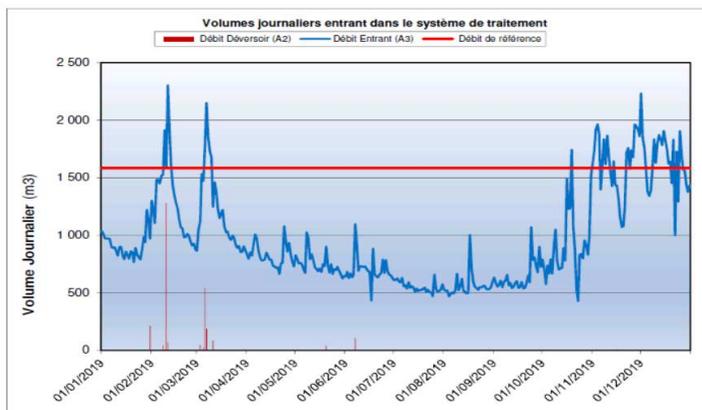


Figure 2 : Station d'épuration de St Etienne de



Figure 1 : Station d'épuration de Cordemais

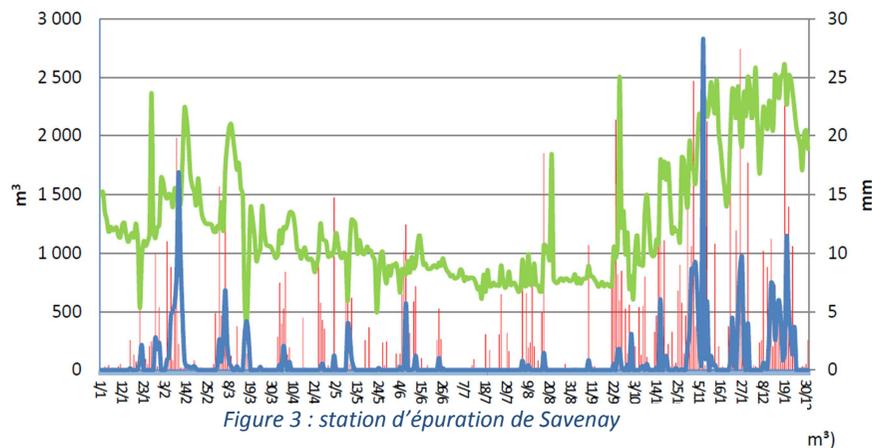


Figure 3 : station d'épuration de Savenay

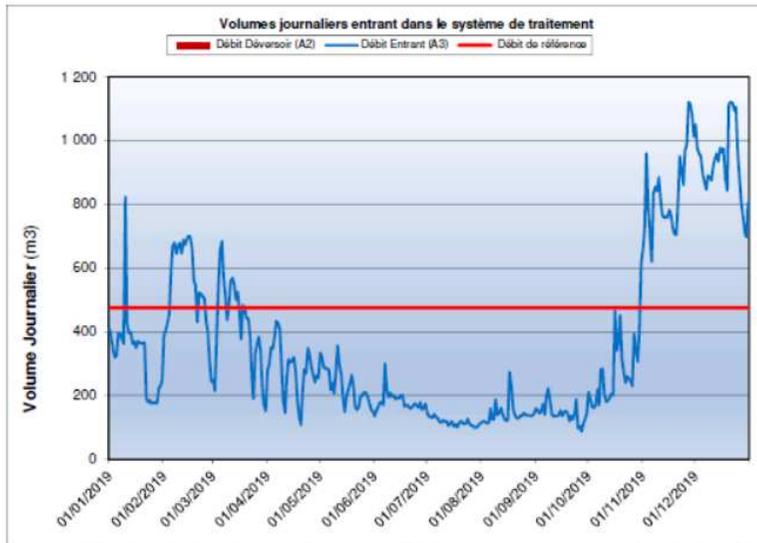


Figure 4 : Station d'épuration de La Chapelle-Launay

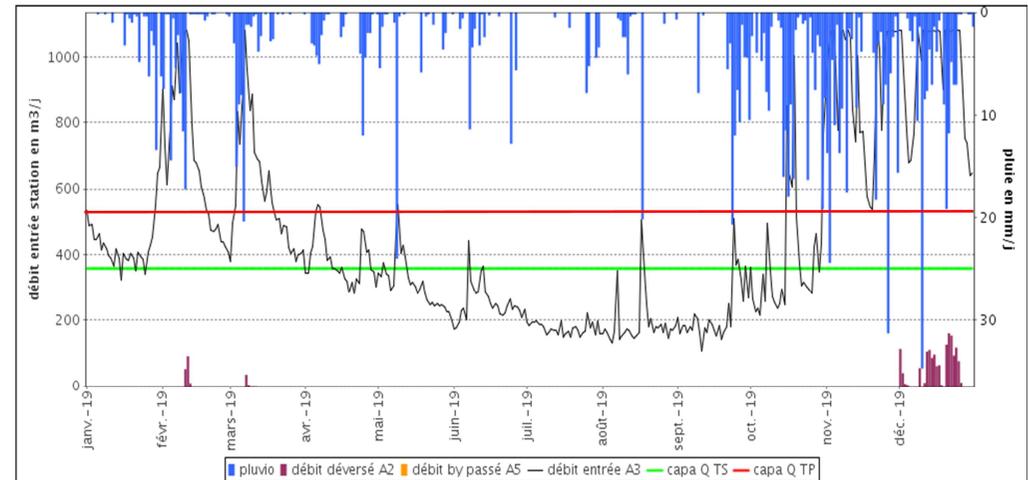


Figure 5 : Station d'épuration du Temple de Bretagne

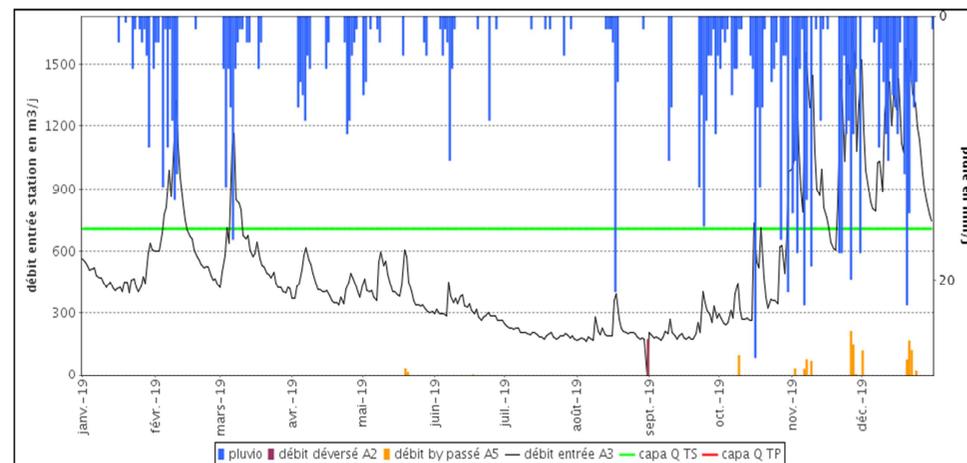


Figure 6 : Station d'épuration de Prinquiau

Comparaison des volumes consommés et des volumes collectés

La différence entre le volume consommé en eau potable et le volume collecté correspond au volume d'eaux claires parasites (eaux de nappes et de pluie). Le volume collecté est égal à la somme du volume traité et des volumes déversés, toutefois certains déversements ne sont pas mesurés.

Les réseaux d'assainissement sont affectés par des eaux claires parasites en moyenne à 52 %.

Le débit collecté est donc constitué de 52 % d'eaux claires en moyenne, avec un taux plus élevé sur Prinquiau (69 %).

Communes	Volume entrant + déversé mesuré (m3)	Volume facturé assujetti (m3)	Différence = part des eaux claires parasites (m3)	% eaux parasites
Cordemais/Le Temple/St Etienne	771 056	369 242	401 814	52%
La Chapelle-Launay/Malville	303 532	125 002	178 530	59%
Lavau	18 250	9 499	8 751	48%
Bouée	32 202	15 870	16 332	51%
Prinquiau	190 130	59 343	130 787	69%
Savenay	490 242	285 472	204 770	42%
Total	1 805 412	864 428	940 984	52%

**Savenay : données 2018 - attente données 2019 pour les consommations d'eau potable*

Les volumes déversés

Plusieurs réseaux d'assainissement sont particulièrement sensibles aux épisodes pluvieux, ce qui engendre des déversements directement vers le milieu récepteur :

- La Chapelle Launay : trop-plein du bassin tampon de la station d'épuration (non mesuré)
- **Le Temple de Bretagne**
- **St Etienne de Montluc**
- **Savenay**
- **Prinquiau**

Communes	Volume entrant (m3)	Volume déversoir A2 (m3)	Nb de jours de déversement en A2	Volume by-pass A5 (m3)	Nb de jours de déversement en A5	Evolution volume entrant 2019/2018 %
La Chapelle-Launay	134 444	Non mesuré	?	0	0	-
Le Temple de Bretagne	167 878	2901	28	0	0	-8,78%
Saint-Etienne-de-Montluc	352 180	2653	14	0	0	-3,20%
Prinquiau	188 727	0	1	1403	18	18,95%
Savenay	458 225	31 880	-	0	0	0,01%

Par ailleurs, des surverses peuvent avoir lieu sur le système de collecte notamment au niveau des postes de relèvement ou des déversoirs d'orage. Les trop-pleins principaux sont suivis :

- PR EDF à Cordemais : 2 m³ sur 10 minutes
- **PR Ecole à Cordemais : 2579 m³ sur 114 heures**
- **PR Fauvettes au Temple de Bretagne : 9468 m³ sur 511 heures**
- Déversoir d'orage Rue Georges Bonnet au Temple de Bretagne : 54 heures

D'autres points de surverse devront être équipés en 2020 et 2021 :

- **2 Déversoirs d'orage situés sur les réseaux de Savenay,**
- **PR Vallée des Soupirs à Savenay**
- **PR St Hubert à Malville**

La qualité de l'eau

Les unités de dépollution sont soumises à des arrêtés préfectoraux de rejet qui fixent les valeurs limites de concentration de sortie et les rendements épuratoires à atteindre.

L'exploitant réalise une auto-surveillance des stations d'épuration ; il effectue des contrôles réguliers pour s'assurer du bon fonctionnement des installations.

Conformité du système de traitement évaluée par la police de l'eau pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH

A l'issue des contrôles réalisés durant l'année, le **système de traitement de Savenay est jugé non conforme** en raison d'un bilan pollution (sur 12 réalisés) non conforme le 07/02/2019 : volume de 511 m³ passé au trop-plein engendrant une concentration de rejet en DBO5 supérieure à la valeur rédhibitoire de 50 mg/l. **Une étude de faisabilité visant à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement va débiter cette année.**

Le système de traitement du Temple de Bretagne est aussi jugé non conforme en 2019 en raison de mauvais rendements sur le paramètre DCO (5 bilans sur 11) dus à des apports hydrauliques élevés. Des travaux de réduction des apports d'eaux parasites devront être engagés à moyen terme afin de réduire les déversements. **L'étude diagnostic et schéma directeur qui va débiter en 2020 permettra d'identifier les sources d'apports.**

Systèmes de traitement de capacité inférieure à 2000 EH

Des travaux devront être envisagés aussi sur les systèmes de traitement de capacité inférieure à 2000 EH, notamment sur le lagunage de Lavau où les berges sont dégradées.

La production de boues

La production de boues concerne les stations de type Boues Activées. Les boues produites sont épandues sur des terres agricoles. Des plans d'épandages conçus en 2007 et mis à jour régulièrement notamment en 2017 définissent les parcelles concernées. La composition des sols est suivie afin de s'assurer notamment de la présence ou non de métaux lourds.

Le bilan de la production et des épandages pour 2019 est exposé dans le tableau ci-dessous.

Communes	Site	Type de traitement	Capacité de traitement (Eq.Hab)	Boues produites m ³	Quantité de matières sèches 2019 (tonnes)	Quantité de matières sèches 2018 (tonnes)
Cordemais	Bourg	Boues activées	3700	3702	35	37
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	1500	1943	14	-
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2150	2400	23	27
Malville	Bourg	Boues activées	4500	830	8	-
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	Boues activées	950	-	-	-
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	6000	4930	47	41
Bouée	Bourg	Boues activées	650	NR	8	8
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2200	NR	28	25
Savenay	Bourg	Boues activées SBR Procédé Organica	9500	5169	80	68

La conformité des boues

Les boues sont évacuées par épandage, les analyses pratiquées montrent la conformité des produits épandus avec la réglementation.

Vérification des dispositifs d'auto surveillance

L'arrêté du 22 Juin 2007 impose une vérification annuelle des dispositifs d'auto-surveillance pour les stations d'épuration dont la charge nominale est supérieure à 120 kg DBO₅ par jour. Cela concerne notamment la métrologie et la vérification de la qualité des analyses.

En 2019, cette prestation a été confiée à la société EFétudes pour Savenay et Malville et à la société IRH pour St Etienne de Montluc, Cordemais et Le Temple de Bretagne.

Les 3 postes de relevage (PR école (Cordemais), PR Fauvette (Le Temple de Bretagne) et PR EDF (Cordemais) équipés de dispositifs d'auto surveillance ont fait aussi l'objet d'un contrôle.

Les rapports de 2019 montrent les défauts suivants :

- Malville : canaux de comptage du by-pass et de la sortie non conforme. Ces canaux vont être remplacés par le constructeur.
- Le Temple de Bretagne : canal de comptage de sortie non conforme.
- St Etienne de Montluc : canal de comptage de sortie non conforme

Energies et réactifs

Communes	Site	2 019			2 018		
		Energie en kWh	Chlorure ferrique kg	Polymères kg	Energie (kWh)	Chlorure ferrique (kg)	Polymères (kg)
Cordemais	Bourg	110 141	25 920	794	114 325	23 910	492
La Chapelle-Launay	Bourg	77 660	16 856	450	-	-	-
Lavau	Bourg	9 225	0	0			
Le Temple de Bretagne	Bourg	111 613	21 090	885	77 260	21 740	456
Malville	Bourg	134 573	5 510	185			
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	5 501	0	0	10 599	0	0
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	236 958	23 100	843	229 657	24 370	369
Bouée	Bourg	30 273	3 372	0	29 592	3 360	0
Prinquiau	Bourg	116 398	17 166	1 000	106 756	12 756	1 040
Savenay	Bourg	315 727	27 055	3 000	305 099	29 384	3 020

La consommation d'énergie est globalement en augmentation, ce qui est dû à des temps de fonctionnement des pompes plus importants, en raison d'apports hydrauliques plus élevés.

Travaux de renouvellement sur les stations de refoulement et d'épuration

Dans le cadre de leur contrat, les exploitants doivent réaliser des travaux de renouvellement.

- La Chapelle-Launay-Malville : 9749 € en 2019 (montant total prévu au nouveau contrat : 1 123 251 €)
- Le Temple/Cordemais/St Etienne : 37 016 € et 3154 € en réseaux en 2019. Sur un montant total initial prévu de 611 504 €, un fond de renouvellement de 88 213 €, soit 14 %, a été restitué fin 2019
- Bouée : 0 € en 2019, montant total prévu sur 9 ans : 14891 €
- Prinquiau : 2235 € en 2019, montant total prévu sur 5 dernières années : 29323 €
- Savenay : 12 127 € en 2019 - reste 36 643 € sur 2 ans

Le tableau ci-contre liste les travaux de renouvellement réalisés en 2019.

Communes	STEP	PR	Réseaux
La Chapelle-Launay/Malville	La Chapelle-Launay : Motoréducteur vis compacteur Pompe sortie table Ballon anti-bélier	PR La Brise - P1 PR Bois Renard - P1 et P2 PR ST Hubert - P1	-
Le Temple/Cordemais/StEtienne	St Etienne St Thomas : Portes des locaux bureau et boues Ballon anti-bélier Polymère P2 Motoréducteurs tamis + vis compacteur Recirculation P2 Egoutture P1 + P2 St Etienne - Ecole du Gaz : Pont brosse Cordemais-Le Tertre : P2 Le Temple : Pompe sortie table	PR Folaine 2 - P2 PR Ecole - P2 PR Templiers - tuyauterie P1 et P2 - P2	Cordemais : fourniture et pose de tampon étanche et travaux de branchement assainissement
Lavau	-	-	-
Bouée	-	-	-
Prinquiau	-	PR Croix Blanche - P1 et P2	-
Savenay	Pompe extraction et pompes eau industrielle 1 et 2 Variateur surpresseur	DO Branly : télétransmetteur PR Tilleuls : P2 PR Le Golf : P2	-

La qualité du service

L'exploitant SUEZ déclare avoir traité 272 demandes des usagers.

Les motifs de ces demandes sont présentés dans le tableau ci-contre.

VEOLIA et SAUR ne fournissent pas d'indications sur les demandes reçues.

Nombre de demandes par motif	La Chapelle- Launay/Malville	Le Temple/Cordemais /StEtienne	Lavau
Facturation	0	2	2
Reglement/Encaissement	2	3	1
Prestation et travaux	33	112	4
Information	20	74	3
Technique assainissement	0	7	9
Total	55	198	19

Le bilan financier

La tarification du service

Le tableau ci-après présente la tarification du service. A terme, le tarif sera lissé sur l'ensemble du territoire de la CCES.

Détail prix assainissement	La Chapelle- Launay/Malville	Le Temple/Cordemais /StEtienne	Lavau	Bouée	Prinquiau	Savenay
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	63,82	83,65	53,49	65,08	75,66	45,72
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	1,4583	2,0105	1,2026	2,5053	2,0607	1,6048
Taux de la part fixe du service (%)	26,44%	24,39%	27,04%	21,65%	23,43%	19,19%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,37733	3,1432	1,9782	3,5423	3,1253	2,3493
Prix HT au m ³ pour 120 m ⁴	2,16125	2,8575	1,7983	3,2203	2,8413	2,1357

Le budget assainissement 2019

Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Prévues 2019	réalisées 2019	recettes	Prévues 2019	réalisées 2019
011 Charges à caractère général	279 999,86	52 336,37	070 Produits et services	1 419 039,00	1 151 591,00
012 charges de personnel	99 574,00	60 404,62	074 Dotations et participations	-	-
065 Autres charges de gestion	-	244,53	075 Autres produits de gestion courante	-	-
066 Charges financières	110 000,00	107 042,00	077 produits exceptionnels	707 312,00	707 183,00
067 Charges exceptionnelles	13 000,00	-	042 opérations d'ordre section	260 000,00	110 666,00
042 Opérations d'ordre entre section	720 000,00	650 934,86	013 Atténuation de charges	-	-
023 virements section d'investissement	1 163 777,00	-	002 résultats reportés	-	-
-	2 386 350,86	870 962,38		2 386 351,00	1 969 440,00

- Dans les charges à caractère général l'étude du schéma directeur démarrée fin 2019 et non achevée.
- Les charges de personnel sont partagées avec le budget assainissement non collectif.
- L'amortissement représente 75 % des charges de fonctionnement.
- Les charges financières sont importantes du fait de la récupération des emprunts contractés par les communes
- Les redevances constituent 57 % de la recette
- La PFAC dont la facturation a été faite tardivement représente 1.2 % contre 9.4 % prévus au budget.
- Les produits exceptionnels proviennent des communes qui ont transféré les résultats de leur budget assainissement lors de la prise de compétence

Dépenses d'investissement

INVESTISSEMENTS					
Dépenses	Prévues 2019	réalisées 2019	recettes	Prévues 2019	réalisées 2019
010 Dotations subventions	159 934,00	159 934,00	010 Dotations participations	1 233 051,00	1 233 051,00
016 emprunts et dettes	215 000,00	209 345,00	013 Subventions	1 663 728,00	587 960,00
020 Immobilisations incorporelles	15 000,00	10 454,27	016 emprunts et dette	-	104 034,31
021 Immobilisation corporelles	23 748,00	-	023 Immobilisation en cours	-	184,47
023 Immobilisations en cours	4 518 897,00	1 699 307,00	027 opérations financières	931 287,00	217 774,00
040 opération d'ordre entre sections	260 000,00	110 666,00	040 opérations d'ordre entre sections	720 000,00	650 934,86
041 opérations patrimoniales	931 287,66	217 774,00	041 Opérations patrimoniales	931 287,00	217 774,00
			021 virement depuis la section fonctionnement	1 163 777,00	-
			001 résultats reportés	-	-
	6 123 866,66	2 407 480,27		6 643 130,00	3 011 712,64

- Les opérations de travaux en cours représentent 70 % des dépenses d'investissement
- Le remboursement des emprunts 10 %
- Les subventions représentent 20 % des recettes d'investissements
- Le financement assuré par la section de fonctionnement environ 22 %
- Le FCTVA représente 40 % des recettes d'investissement

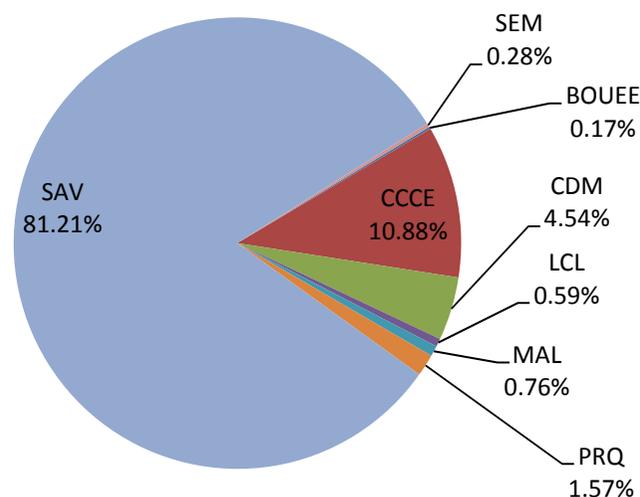
Les dépenses d'investissement

1 699 307 € en 2019

Ces travaux correspondent :

- A des opérations entamées par les communes ou la communauté de communes cœur d'estuaire avant le transfert de compétence. C'est le cas de Savenay avec la continuité de la mise en séparatif des réseaux, l'ex Communauté de communes cœur d'estuaire pour la réhabilitation des regards de visites du réseau, la Chapelle Launay avec le début d'une opération d'extension prévue par la Mairie de longue date.
- A des opérations lancées par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon suite à un constat de la nécessité de réaliser des interventions. C'est le cas de Cordemais et de Saint Etienne de Montluc.

Répartition des travaux en 2019



Toutes ces opérations se réalisent en collaboration avec les élus et les services des communes.

Ces travaux se poursuivront pour certains sur plusieurs années, comme la mise en séparatif du réseau de Savenay, ou la réhabilitation du réseau de la Croix Morzel à Cordemais et la déconstruction de l'ancienne station d'épuration de Bouée.

En 2019 ces travaux n'ont pas pu être réalisés en totalité, du fait d'un manque de personnel en début d'année. Les projets ont été reportés sur 2020.

Les comptes du délégataire Chapelle-Launay et Malville

en Euros	2018	2019
PRODUITS		163 562
Exploitation du service		163 560
Collectivités et autres organismes publics		0
Travaux attribués à titre exclusif		0
Produits accessoires		2
CHARGES		234 601
Personnel		32 253
Energie électrique		28 163
Achats d'eau		0
Achats de prestations assainissement		0
Produits de traitement		6 535
Analyses		3 016
Sous-traitance, matières et fournitures		46 437
Impôts locaux et taxes		1 810
Autres dépenses d'exploitation, dont :		14 816
• télécommunication, postes et télégestion		1 448
• engins et véhicules		4 785
• informatique		3 993
• assurance		514
• locaux		2 125
Frais de contrôle		0
Ristournes et redevances contractuelles		0
Contribution des services centraux et recherche		5 398
Collectivités et autres organismes publics		0
Charges relatives aux renouvellements		0
• pour garantie de continuité du service		0
• programme contractuel		0
• fonds contractuel		93 521
Charges relatives aux investissements		0
• programme contractuel		1 119
• fonds contractuel		0
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge		0
• investissements incorporels		0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		0
Charges relatives aux investissements du domaine privé		1 503
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		0
Rémunération du besoin en fonds de roulement		30
Résultat avant impôt		-71 039
RESULTAT		-71 039

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Assainissement collectif

Lavau

en Euros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	15 341	27 196	77,3%
Exploitation du service	11 828	15 193	
Collectivités et autres organismes publics	2 984	7 367	
Travaux attribués à titre exclusif	520	3 800	
Produits accessoires	0	737	
CHARGES	11 819	30 279	156,2%
Personnel	4 200	10 828	
Energie électrique	619	1 115	
Analyses	99	170	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 023	4 098	
Impôts locaux et taxes	175	368	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	1 425	4 045	
• télécommunication, postes et télégestion	228	380	
• engins et véhicules	386	1 613	
• informatique	342	1 038	
• assurance	60	63	
• locaux	214	589	
Contribution des services centraux et recherche	407	054	
Collectivités et autres organismes publics	2 984	7 367	
Charges relatives aux renouvellements			
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	178	242	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	49	1 392	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0	0	
Résultat avant impôt	3 523	-3 083	-187,5%
Apurement des déficits antérieurs	3 523	0	
RESULTAT	0	-3 083	-

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Le Temple/Cordemais/St Etienne

en Euros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	1 089 290	1 112 217	2,1%
Exploitation du service	661 607	668 473	
Collectivités et autres organismes publics	409 436	428 240	
Travaux attribués à titre exclusif	18 246	15 436	
Produits accessoires	0	67	
CHARGES	965 290	1 037 271	7,5%
Personnel	164 117	172 810	
Energie électrique	56 909	58 579	
Produits de traitement	18 031	15 743	
Analyses	3 997	5 445	
Sous-traitance, matières et fournitures	136 682	155 419	
Impôts locaux et taxes	8 094	10 251	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	52 862	74 624	
• télécommunication, postes et télégestion	5 178	6 524	
• engins et véhicules	14 676	24 335	
• informatique	13 156	19 709	
• assurance	2 839	2 924	
• locaux	8 663	11 944	
Frais de contrôle	6 496	6 400	
Contribution des services centraux et recherche	25 696	22 571	
Collectivités et autres organismes publics	409 436	428 240	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	74 615	75 735	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8 368	8 555	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-11	2 898	
Résultat avant impôt	124 000	74 946	-39,6%
Apurement des déficits antérieurs	124 000	74 946	
RESULTAT	0	0	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Assainissement collectif

Savenay

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019	Ecart en KEur
PRODUITS	602,5	603,0	0,6	
Exploitation du service	208,5	221,4		
Collectivités et autres organismes publics	369,1	363,9		
Travaux attribués à titre exclusif	24,3	17,4		
Produits accessoires	0,5	0,5		
CHARGES	615,2	604,5	-10,7	
Personnel	58,4	52,3		
Energie électrique	26,0	24,9		
Produits de traitement	11,6	14,2		
Analyses	2,0	1,5		
Sous-traitance, matières et fournitures	51,8	45,2		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	2,8	3,3		
Autres dépenses d'exploitation	26,1	27,5		
- Télécommunications, poste et télégestion	2,8	3,3		
- Engins et véhicules	7,5	5,5		
- Informatique	8,5	8,4		
- Assurances	0,8	2,8		
- Locaux	4,6	6,2		
- Divers	1,8	1,3		
Contribution des services centraux et recherche	20,0	22,6		
Collectivités et autres organismes publics	369,1	363,9		
- Part collectivité	365,1	363,9		
Charges relatives aux renouvellements	32,4	33,5		
- Pour garantie de continuité du service	15,9	18,8		
- Fonds contractuel	16,5	14,7		
Charges relatives investissements du domaine privé	11,6	11,6		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	3,6	4,0		
RESULTAT AVANT IMPOT	-12,8	-1,5	11,3	
RESULTAT	-12,8	-1,5	11,3	

Collectivité: K7141 - COMMUNE DE PRINQUIAU ASST

Assainissement

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	180 901	175 120	-3.20 %
Exploitation du service	88 094	84 415	
Collectivités et autres organismes publics	82 907	78 327	
Travaux attribués à titre exclusif	9 901	12 378	
CHARGES	184 892	208 101	12.55 %
Personnel	38 942	29 843	
Energie électrique	- 2 179	32 609	
Produits de traitement	5 842	555	
Analyses	1 768	2 664	
Sous-traitance, matières et fournitures	24 438	32 335	
Impôts locaux et taxes	1 319	952	
Autres dépenses d'exploitation	14 832	14 076	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 847	2 487	
<i>engins et véhicules</i>	3 524	5 099	
<i>informatique</i>	3 937	4 064	
<i>assurances</i>	881	510	
<i>locaux</i>	5 450	2 333	
<i>autres</i>	- 807	- 415	
Contribution des services centraux et recherche	6 600	5 899	
Collectivités et autres organismes publics	82 907	78 327	
Charges relatives aux renouvellements	10 100	10 610	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 233	2 617	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	7 867	7 993	
Charges relatives aux investissements	153	155	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	153	155	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	171	76	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 3 991	- 32 981	NS
RESULTAT	- 3 991	- 32 981	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/24/2020

Collectivité: K7441 - COMMUNE DE BOUEE ASST

Assainissement

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	52 460	60 034	14.44 %
Exploitation du service	26 829	29 938	
Collectivités et autres organismes publics	25 499	23 502	
Travaux attribués à titre exclusif	95	6 610	
Produits accessoires	37	- 16	
CHARGES	57 446	60 568	5.43 %
Personnel	15 366	13 353	
Energie électrique	2 754	3 532	
Produits de traitement	1 195	525	
Analyses	277	815	
Sous-traitance, matières et fournitures	5 785	11 053	
Impôts locaux et taxes	400	338	
Autres dépenses d'exploitation	3 854	5 056	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	572	881	
<i>engins et véhicules</i>	1 468	1 632	
<i>informatique</i>	1 180	1 444	
<i>assurances</i>	269	181	
<i>locaux</i>	589	747	
<i>autres</i>	- 225	169	
Contribution des services centraux et recherche	2 016	2 095	
Collectivités et autres organismes publics	25 499	23 502	
Charges relatives aux renouvellements	300	300	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	300	300	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 4 986	- 534	NS
RESULTAT	- 4 985	- 535	NS

Actions majeures en 2020

Le Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle de la CCES

La réalisation d'un schéma directeur à l'échelle du territoire de compétence de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est nécessaire afin d'établir un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif (réseaux et stations d'épuration) et de prévoir l'ensemble des travaux visant à améliorer leur fonctionnement.

Il s'agira aussi d'adapter les systèmes d'assainissement collectif au développement de l'urbanisation.

Enfin, les travaux envisagés devront être hiérarchisés à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes selon des priorités à définir (salubrité publique, protection du milieu récepteur, respect de la réglementation, ...).

Une première campagne de mesures de débit sera réalisée en octobre 2020 (période de nappes basses) et une seconde campagne aura lieu en janvier-février 2021. L'étude s'achèvera en décembre 2021 avec l'adoption du programme de travaux.

En parallèle de cette étude, une étude de faisabilité sera réalisée sur le système d'assainissement de Savenay afin d'étudier les solutions visant à l'amélioration de son fonctionnement.

Réhabilitation des réseaux à Prinquiau, Savenay et Cordemais

A Prinquiau, des intrusions d'eaux parasites pluviales dans le réseau d'assainissement engendrent des débordements en cas de fortes pluies : des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Rue du Stade vont être engagés.

A Savenay, la réhabilitation du réseau d'assainissement boulevard du Maréchal Juin est rendue indispensable en raison de l'état du réseau et des perspectives de développement de l'urbanisation.

Des travaux de réhabilitation devront se poursuivre en 2021 sur Cordemais où le réseau est affecté par les apports d'eaux parasites pluviales et de nappe.

Le programme de travaux établi dans le cadre du schéma directeur d'assainissement intercommunal permettra ensuite de hiérarchiser la programmation de ces travaux sur l'ensemble des communes en fonction en premier lieu de l'impact sur la qualité du milieu récepteur.

Conclusions

Comme les années précédentes, la présence d'une quantité importante d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement reste le problème principal des systèmes de collecte et de traitement des eaux de la collectivité.

Le système de traitement de Savenay est jugé non conforme en 2019 en raison d'un volume déversé élevé. Une étude de faisabilité, qui va débuter en 2020, va permettre d'étudier les solutions visant à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement.

De même le système de traitement du Temple de Bretagne est jugé non conforme en raison de mauvaises performances épuratoires dues à des apports hydrauliques élevés. Des travaux de réduction des apports d'eaux parasites devront être engagés à moyen terme afin de réduire ces apports.

Concernant la station d'épuration de St Etienne de Montluc, les bilans réalisés montrent une charge très variable, la charge organique atteint près de 80 % de sa capacité. Une extension devra être envisagée à moyen terme afin de satisfaire au développement de l'urbanisation.

Concernant la station d'épuration de Malville, qui a été réalisée courant 2019, les données portent seulement sur la période de janvier à avril 2019. Cette station d'épuration a été conçue pour accepter les effluents des industriels de la zone d'activités de La Croix Blanche, sa charge organique augmente en fin d'année lorsque les industriels ont une forte activité. Une attention particulière sera portée sur les flux rejetés par ces industriels, qui ne doivent pas dépasser les flux autorisés via leurs conventions de rejet.

Des travaux devront être envisagés aussi sur les systèmes de traitement de capacité inférieure à 2000 EH, notamment sur le lagunage de Lavau où les berges sont dégradées.

Le schéma directeur d'assainissement va permettre d'établir un programme pluriannuel de travaux visant à améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement du territoire de la CCES.